



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 Administration Economique et Sociale** est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2020-2021

Président(e) : Badreddine HAMDY (parcours AGE)
Patrice RAYMOND (parcours AGT)

Membres :

Dominique ANDOLFATTO

Laurence BAGHESTANI

Nathalie BESOMBES-PETIT

Olivier CAMY

Aurélien COIRAL

Aurore GRANERO

Heide GRONAU

Kenza JEBRANE

Morane KEIM-BAGOT

Céline LAURICHESSE

Sébastien MANCIAUX

Florence MONNIER

Mireille MONNIER

Marie-Suzel TABARD

Réjane THIRY

Stéphane TIZIO

Aurélien TOMADINI

Marie-Caroline VINCENT-LEGOUX

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le vendredi 26 mars 2021

Le Directeur de l'UFR DSEP
Alexis MAGES